



**International Year
of Cooperatives**

Cooperatives Build
a Better World



Committee for
the promotion
and advancement
of cooperatives



Alliance
Coopérative
Internationale

Construire ensemble un monde meilleur : contributions coopératives aux ODD

**Conserver et exploiter durablement
les océans, les mers et les
ressources marines**

**Protéger, restaurer et promouvoir
l'exploitation durable des
écosystèmes terrestres**





BIODIVERSITÉ ET DURABILITÉ : FONDEMENTS POUR NOTRE AVENIR

Les écosystèmes marins et terrestres constituent le fondement de la vie sur Terre et sont essentiels à la régulation du climat, à la préservation de la biodiversité et au bien-être humain. Les océans contribuent à stabiliser les températures et à absorber le carbone, tout en soutenant les moyens de subsistance et les systèmes alimentaires. Sur terre, les forêts, les zones humides et les autres écosystèmes nourrissent diverses espèces et soutiennent les cycles de l'eau et les économies locales. Ces systèmes naturels sont cependant confrontés à des menaces croissantes qui vont du changement climatique et de la pollution à la déforestation et à l'exploitation non durable. Les impacts sont particulièrement pesants pour les petits producteurs, les peuples autochtones et les communautés rurales dont l'identité et la survie sont profondément liées à la nature. La réalisation de l'Objectif de développement durable 14 (Vie aquatique) qui vise à conserver et à exploiter durablement les océans et de l'Objectif 15 (Vie terrestre) axé sur la protection des forêts, l'arrêt de la perte de biodiversité et la restauration des écosystèmes dégradés, nécessitera des efforts urgents et coordonnés pour préserver l'environnement tout en favorisant l'équité, la résilience et une croissance inclusive.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE POUR LA NATURE ET LES POPULATIONS

Les coopératives offrent un modèle éprouvé d'action environnementale locale. Entreprises démocratiques détenues par leurs membres, elles organisent des solutions collectives pour gérer les ressources naturelles, s'adapter aux impacts climatiques et restaurer les écosystèmes. Leurs structures participatives garantissent une gestion à la fois équitable et ancrée dans les savoirs locaux.

En milieu marin, les coopératives jouent un rôle essentiel dans le soutien de la gestion environnementale et des moyens de subsistance durables grâce à la pêche artisanale et à des réseaux similaires. En améliorant les pratiques de pêche et de post-capture, en gérant les ressources aquatiques locales et en restaurant les habitats, les coopératives de la pêche artisanale contribuent à la préservation de la biodiversité et au renforcement de la résilience des communautés.¹ Au Népal, les coopératives dirigées par des femmes illustrent ce principe en étant pionnières en matière d'aquaculture et d'entreprises écologiques respectueuses du climat, augmentant ainsi les revenus et l'autonomisation tout en allégeant la pression sur les écosystèmes.² Au Mexique, la Société coopérative pour la production halieutique – Pêcheurs unis de San Felipe a combiné restauration écologique et savoirs locaux pour reconstruire les écosystèmes marins et préserver les moyens de subsistance. En créant des récifs artificiels pour lutter contre la pêche illégale et restaurer les habitats perdus, ils ont accru les stocks de homards, amélioré la productivité de la pêche et contribué à la sécurité de l'emploi.³ De même, dans la baie de Gökova, en Turquie, les coopératives de pêche mènent une gestion participative des ressources, notamment par des patrouilles communautaires et la formation de pêcheurs locaux (hommes et femmes) au métier de gardes-pêche.⁴ Ces efforts renforcent le respect des règles de conservation et réduisent les pratiques néfastes.

Sur le terrain, les coopératives agricoles et forestières adoptent des pratiques respectueuses du climat et de la reforestation. Au Vietnam, les petits exploitants utilisent désormais des inventaires forestiers et des cartes des sols pour gérer durablement leurs forêts, obtenant ainsi la certification FSC pour plus de 1 800 hectares.⁵ En Tanzanie, plus de 14 000 hectares sont désormais gérés selon des droits fonciers coutumiers alliant restauration et création de revenus grâce aux pépinières et aux marchés.⁶ En Inde, Safe Harvest (issue d'une coopérative) a été pionnière dans une nouvelle catégorie de produits « sans pesticides », reliant 100 000 petites exploitations agricoles aux marchés urbains. En promouvant une agriculture sans pesticides, elle protège la qualité des sols et de l'eau tout en garantissant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des agriculteurs. Avec un chiffre d'affaires atteignant 3,5 millions de dollars US en 2019-2020, elle démontre le potentiel commercial des modèles agricoles respectueux de la nature.⁷

Dans tous les secteurs, les coopératives sont un moteur de justice environnementale et d'innovation. Elles responsabilisent ceux qui sont souvent exclus de la gouvernance et harmonisent les incitations économiques avec la conservation en partageant équitablement les bénéfices et en intégrant les valeurs traditionnelles dans la gestion des ressources. Nombre d'entre elles préservent également le patrimoine culturel immatériel lié à la biodiversité, comme les pratiques de l'arganier au Maroc et les plongeurs haenyeo de Jeju en Corée.⁸ Soutenues par les communautés, l'agriculture et la pêche reconnectent producteurs et consommateurs tandis que les campagnes de

1 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Responsabilité environnementale des pêches artisanales* (Rome: FAO, 2021), consulté depuis <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/4ee8c378-85bf-425c-afd4-c52a575d280b/content>.

2 Ötlehti. (18 mars 2024). L'aquaculture favorise l'entrepreneuriat féminin au Népal. Source : <https://otlehti.fi/2024/03/18/kalankasvatus-edistaa-naisyrittajyytta-nepalissa/>.

3 Seijo, J.C., et M. Headley. « Punta Allen, Quintana Roo, Mexique : conservation écosystémique communautaire – La pêche au homard épineux. » Dans *Communautés, conservation et moyens de subsistance*, édité par A. Charles. Gland, Suisse : UICN, et Halifax, Canada : Réseau de recherche sur la conservation communautaire, 2021. <https://www.communityconservation.net>

4 Ünal, V. « Programme communautaire de gardes marins dans les coopératives de pêche d'Akyaka, Akçapınar et Sarnic-Akbük (Turquie). » Dans *Responsabilité partagée pour les pêches artisanales*, Halifax : Réseau de recherche sur la conservation communautaire, 2022. Récupéré de <https://ssf-stewardship.net/project/akyakaakcapinar-and-sarnic-akbuk-fishery-cooperatives>

5 Développement Alimentaire et Forestier Finlande (FFD). « Vietnam : la combinaison de la foresterie avec l'apiculture et l'élevage de volailles offre plusieurs avantages », 23 août 2024 : <https://www.ffd.fi/stories/vietnam-combining-of-forestry-with-beekeeping-and-poultry-provides-several-benefits-23-8-2024/>

6 FFD. « Des semis à la sciure : comment des agriculteurs en Tanzanie ont créé une entreprise florissante de dépôt de bois », 5 mars 2025 : <https://www.ffd.fi/stories/from-seedlings-to-sawdust-how-farmers-in-southern-tanzania-built-a-thriving-timber-yard-business-5-3-2025>

7 Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Promouvoir des entreprises inclusives en Asie et dans le Pacifique : <https://www.unescap.org/projects/promoting-IB-in-AP>

8 UNESCO Patrimoine culturel immatériel. « Culture des Haenyeo de Jeju (femmes plongeurs) : <https://ich.unesco.org/en/RL/culture-of-jeju-haenyeo-women-divers-01068>; « Argan, pratiques et savoir-faire concernant l'arganier » : <https://ich.unesco.org/en/RL/argan-practices-and-know-how-concerning-the-argan-tree-00955>.

sensibilisation façonnent les comportements du public en faveur de la biodiversité. Elles exploitent les outils numériques pour améliorer la traçabilité, promouvoir une consommation durable et plaider en faveur de politiques respectueuses de la nature. Les coopératives ne se contentent pas de préserver la nature, elles transforment également les systèmes qui la mettent en péril.

COOPÉRATIVES EN ACTION



Coopératives forestières fidjiennes : associer conservation et prospérité communautaire

Dans le nord des Fidji, neuf clans autochtones propriétaires fonciers (mataqali), ainsi qu'un collectif de femmes et un groupe de jeunes, ont formé ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de [Coopérative des communautés forestières du bloc de Drawa](#) afin de protéger 4 120 hectares de forêt tropicale, dont 1 723 hectares éligibles à la compensation carbone. En renonçant à ses droits d'exploitation, la coopérative s'est concentrée sur des activités de conservation durable, telles que la production de miel de forêt tropicale et la vente vérifiée de crédits carbone. Mi-2022, plus de 75 000 crédits carbone avaient été vendus, augmentant les revenus des ménages de près de 90 %. À ce jour, plus de 132 000 crédits ont été émis, bénéficiant à 120 ménages autochtones. La coopérative a reçu une reconnaissance régionale et internationale, démontrant comment la gestion communautaire peut générer des revenus durables tout en préservant la biodiversité. Sur l'île de Taveuni, la [Tavoro Forest Park Co-operative Limited](#) gère les emblématiques chutes de Bouma grâce à une entreprise écotouristique communautaire. Officiellement enregistrée en 2014, la coopérative gère l'entretien des sentiers et des installations par rotation, garantissant ainsi un partage des bénéfices entre les ménages du village. Grâce aux investissements du

gouvernement et de ses membres, la coopérative a modernisé les installations destinées aux visiteurs, contribuant ainsi à la conservation et à l'emploi local. Son modèle alliant protection de l'environnement et tourisme durable lui a valu le titre de Meilleure PME coopérative de l'année 2024.



Préserver et restaurer les forêts et rivières en Colombie

Depuis 2020, la Coopérative nationale des maisons d'enseignants de Colombie, [CANAPRO](#), a développé le projet environnemental Canapro, un engagement coopératif en faveur de la conservation et de la protection de l'environnement. Son principal objectif est la conservation du bassin du fleuve Bitá, dans les savanes du département de Vichada, en Colombie. Cette initiative a permis de planter plus de 1 000 hectares de forêt sous le nom de « El Bosque que Camina » (La Forêt Marcheuse) et de préserver 424 espèces végétales, dont des espèces forestières indigènes comme le cogollo et le saladillo, des espèces sauvages comme les abeilles, 254 espèces de poissons, 19 espèces d'amphibiens et 38 espèces de reptiles.



Modèle marocain pionnier pour une économie bleue durable

Dans la lagune de Marchica, au Maroc, une coopérative de 74 pêcheurs artisanaux a transformé les moyens de subsistance locaux en passant de la pêche traditionnelle à la culture durable d'algues. Soutenue par

le Fonds pour l'environnement mondial, la coopérative de pêche traditionnelle de Marchica a lancé en 2015 la première initiative de culture d'algues rouges en Afrique, passant de 1,5 à 11 hectares avec un rendement annuel atteignant 57 tonnes. Ce projet améliore non seulement la biodiversité en purifiant les eaux de la lagune, mais crée également des opportunités économiques, notamment pour les femmes et les jeunes impliqués tout au long du cycle de production. Face à la demande croissante des secteurs alimentaire, cosmétique et pharmaceutique, la coopérative relie la production locale aux chaînes de valeur nationales et s'associe aux acteurs gouvernementaux pour construire de nouvelles infrastructures de transformation et accroître son impact.



Foresterie régénératrice et solutions fondées sur la nature en Finlande

[Metsä Group](#), une coopérative forestière et membre du Pellervö Coop Center, fait progresser la foresterie régénératrice et l'utilisation des terres pour améliorer à la fois le capital naturel et la valeur économique. Au-delà du bois, leurs forêts fournissent des services écosystémiques vitaux tels que la séquestration du carbone et l'eau propre.

Avec des projets pilotes sur 25 sites d'usines, Metsä développe des modèles respectueux de la biodiversité qui intègrent une utilisation alternative des terres dans les environnements bâtis et protègent les espèces menacées et les sites culturels importants. En 2021, l'entreprise a lancé un programme de financement sur 10 ans pour soutenir des projets naturels à impact régional, au-delà des forêts commerciales, axés sur la restauration des zones humides, les habitats des oiseaux aquatiques et les écosystèmes pollinisateurs. En 2025, Metsä a publié un plan de transition climatique intégrant la foresterie régénératrice à ses activités principales afin de soutenir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

La dégradation des écosystèmes marins et terrestres se poursuit à un rythme alarmant : plus de 30 % des stocks mondiaux de poissons sont surexploités et 25 % des terres émergées sont dégradées en raison de leur utilisation non durable.⁹ Les communautés qui dépendent de ces écosystèmes, souvent les peuples autochtones, les femmes et les petits producteurs, sont touchées de manière disproportionnée, manquant de sécurité foncière, d'accès fiable aux ressources et de participation aux prises de décision. De plus, les systèmes de certification de la durabilité qui améliorent l'accès au marché et la valorisation sont souvent coûteux et complexes, et les semences climato-intelligentes ou les services de conseil sont souvent hors de portée. À mesure que les défis environnementaux s'intensifient, ces vulnérabilités s'accroissent, soulignant la nécessité de modèles de résilience et de restauration pilotés par les communautés.

Dans ce contexte, les coopératives offrent une approche inclusive et participative mais se heurtent souvent à des obstacles systémiques qui limitent leur portée et leur impact. Nombre d'entre elles sont exclues des stratégies nationales et manquent de reconnaissance juridique ou de droits pourtant essentiels à la gestion des écosystèmes terrestres et marins.¹⁰ L'accès à des financements adaptés pour la biodiversité ou le climat reste limité, en particulier dans les pays du Sud. De plus, les inégalités structurelles entre les genres et la sous-représentation des jeunes et des peuples autochtones aux postes de direction entravent le potentiel transformateur des coopératives. Leurs contributions à la conservation, à la restauration et aux moyens de subsistance durables sont souvent négligées dans les processus d'élaboration et de suivi des politiques environnementales.

Malgré ces défis, l'intégration de modèles communautaires et fondés sur les droits dans les stratégies environnementales mondiales est de plus en plus dynamique. Le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes soulignent la nécessité d'une action ancrée localement.¹¹ Cela représente une opportunité significative d'intégrer le modèle coopératif dans les efforts mondiaux et nationaux. Grâce à des investissements ciblés, des politiques habilitantes et des processus de planification inclusifs, les coopératives peuvent accélérer les progrès vers les ODD 14 et 15, favorisant la régénération écologique tout en faisant progresser l'équité sociale et l'autonomisation économique.

9 CNULCD. (2022). Perspectives mondiales sur les terres 2 : <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook>

10 OIT. (2022). Les coopératives et le monde du travail : <https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/lang-en/index.htm>

11 Nations Unies. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021–2030) : <https://www.decadeonrestoration.org/>

APPEL À L'ACTION

Les coopératives promeuvent déjà des solutions fondées sur la nature, des moyens de subsistance durables et une gouvernance inclusive mais leur potentiel est limité par des obstacles juridiques, financiers et institutionnels. Les recommandations suivantes présentent des mesures concrètes pour débloquer et accroître leurs contributions aux ODD 14 et 15.



1. Garantir les droits fonciers et la reconnaissance juridique

Les coopératives devraient bénéficier d'un statut juridique clair et d'un accès sécurisé aux terres, aux forêts et aux ressources marines afin d'exercer leur rôle de gardiennes de l'environnement. Les gouvernements devraient élaborer et mettre en œuvre des cadres juridiques inclusifs qui protègent les structures coopératives et soutiennent leur engagement à long terme dans la gouvernance des ressources naturelles.



2. Intégrer les coopératives aux stratégies environnementales

Les coopératives devraient être pleinement intégrées aux Stratégies et aux Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), aux Plans nationaux d'adaptation et aux initiatives de restauration des écosystèmes. Cela garantira que les modèles communautaires soient pris en compte dans la mise en œuvre nationale des stratégies mondiales.



3. Élargir l'accès à un financement vert et patient

Des mécanismes financiers adaptés devraient soutenir la conservation et la restauration menées par les coopératives, en particulier dans les pays du Sud. Il s'agit notamment de guichets dédiés aux fonds d'adaptation au changement climatique, de financement de la biodiversité, de modèles de financement mixte et d'investissements à impact social pour les entreprises respectueuses de la nature.



4. Promouvoir un leadership et une gouvernance inclusifs

Un soutien spécifique doit être apporté à l'autonomisation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des groupes marginalisés au sein des coopératives. Cela comprend la formation, le développement du leadership et la mise à disposition de ressources pour garantir une prise de décision inclusive et un partage équitable des bénéfices.



5. Investir dans le renforcement des capacités et l'innovation

Les coopératives doivent bénéficier d'un meilleur accès à la formation sur la gestion durable des ressources, les chaînes de valeur, les outils numériques et la surveillance écologique. Investir dans la recherche menée par les coopératives, les plateformes de connaissances et l'apprentissage intercoopératif peut contribuer à amplifier l'impact et à stimuler l'innovation.



6. Renforcer les partenariats intersectoriels

Les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les instituts de recherche et les ONG devraient associer les coopératives à la mise en œuvre. Des plateformes communes devraient être créées pour le dialogue politique, l'assistance technique et la programmation collaborative reliant les objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

L'Année internationale des coopératives 2025 souligne le rôle essentiel des coopératives dans la protection des écosystèmes, le soutien des moyens de subsistance et le renforcement de la résilience des communautés. Pour réaliser pleinement leur potentiel, les coopératives doivent être intégrées aux politiques de biodiversité, reconnues juridiquement et soutenues par des financements ciblés et un renforcement des capacités. L'intégration des modèles coopératifs dans les stratégies environnementales peut contribuer à une transformation juste, inclusive et respectueuse de la nature, qui ne laisse personne de côté.





Ce dossier fait partie de la série « Construire ensemble un monde meilleur : Contributions des coopératives aux ODD » produite par le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) et l'Alliance coopérative internationale (ACI), avec la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en soutien à l'Année internationale des coopératives 2025 (AIC 2025).

Sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur » l'AIC 2025 sensibilise à la manière dont les coopératives contribuent à la réalisation des 17 Objectifs de développement durable. Avec plus d'un milliard de membres dans le monde, les coopératives favorisent l'inclusion économique, l'équité sociale et la résilience environnementale.

Créé en 1971, le COPAC est un partenariat multipartite qui soutient les entreprises coopératives autonomes et centrées sur l'humain. Parmi ses membres figurent l'ACI, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), l'OIT, la FAO, l'UNRISD et le CCI.

copac
coop Committee for the promotion and advancement of cooperatives



Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales



UNRISD

UNITED NATIONS RESEARCH INSTITUTE FOR SOCIAL DEVELOPMENT



Organisation internationale du Travail



Centre du Commerce International



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Alliance coopérative internationale et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne.

#coops4dev



Alliance Coopérative Internationale



Co-funded by the European Union